

LES ÉTATS-UNIS (LE CANADA)

MATURITÉ MENTION BILINGUE PAR SÉJOUR LINGUISTIQUE ET SCOLAIRE ANGLAIS

Organiser son séjour aux États-Unis

Exigences imposées par le gouvernement américain pour un séjour aux États-Unis

Tout élève qui se rend aux États-Unis doit impérativement obtenir un visa d'étudiant (J-1 ou F-1). Le visa est délivré par l'Ambassade des États-Unis à Berne.

- **J-1**, l'élève et ses parents s'adressent à une organisation ou agence spécialisée dans l'organisation de séjours (= organisation « sponsor »): cf. liste à disposition). L'organisation remettra le formulaire DS- 2019 comme confirmation d'inscription qui permet ensuite de faire la demande de visa.
- **F-1**, l'élève et ses parents s'adressent directement à une école privée ou dans quelques cas exceptionnels à une école publique ayant l'autorisation du Département de l'Intérieur des États-Unis de délivrer le formulaire I-20 qui permet ensuite de faire la demande de visa F-1 à Berne. Certaines organisations peuvent renseigner sur ces écoles et aider à organiser le séjour.

Des vaccins sont obligatoires (diphtérie, tétanos, polio, rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, hépatite B, test contre la tuberculose, et. al.). La liste des vaccins fait en principe partie du dossier d'inscription.

L'élève doit passer un test d'anglais écrit (QCM) conçu par un organisme américain spécialisé. Le seuil de suffisance du test déterminé par l'organisme et le gouvernement américain doit être dépassé.

Certaines organisations font passer un ou deux interviews en anglais avec l'élève:

- en direct
- par Skype

Les tests d'anglais et les interviews permettent de vérifier que l'élève possède suffisamment de compétences linguistiques pour suivre des cours à l'école aux États-Unis et pour se faire comprendre au sein de sa famille d'accueil, à l'école, entre amis.

Les organisations locales organisent des séminaires ou des séances de préparation au séjour. La participation est obligatoire et complète l'inscription.

Une fois que la famille d'accueil a pu être trouvée et l'école américaine prête à accepter l'élève inscrit, le formulaire DS-2019 (pour le visa J-1) ou le I-20 (pour le visa F-1) est délivré.

Le formulaire DS-2019 ou I-20 obtenu, l'élève demande un rendez-vous par internet à l'ambassade des États-Unis à Berne en complétant un formulaire supplémentaire en ligne (DS-160). L'élève doit se présenter à l'ambassade à Berne en personne. Un bref entretien/interview supplémentaire individuel a lieu entre le demandeur de visa et le personnel consulaire.

Système scolaire aux États-Unis

- 2 ans d'école enfantine (« Kindergarten »)
- 6 ans d'école primaire
- 6 ans d'école secondaire ou collège séparé en secondaire I (junior high school) et 3 ans de secondaire II (senior high school) = 12 ans de scolarité obligatoire

Le 11^{ème} degré correspond le mieux au niveau scolaire des élèves genevois de 2e.

Calendrier de l'année scolaire

Selon l'État américain entre mi-août et début septembre

Pour les élèves partant 1 semestre: avec une rentrée scolaire aux États-Unis fixée à fin août ou début septembre, le 1^{er} semestre ne se termine que fin janvier. Toutefois, Il est impératif que l'élève genevois soit de retour à Genève pour le début du 2^e semestre du collège de Genève. L'organisation spécialisée doit être informée de cette contrainte.

Les particularités pour un séjour aux États-Unis sont les suivantes

- Il n'est pas possible pour la famille de rendre visite à son enfant aux États-Unis. Le gouvernement américain l'interdit explicitement.
- L'élève n'a pas le droit de quitter les États-Unis durant son séjour pour passer les vacances ou les fêtes à la maison. L'élève perdrait son visa d'étudiant et serait exclu du programme.
- Le lieu de séjour ne peut être choisi, sauf si l'élève genevois et sa famille proposent une famille d'accueil aux États-Unis.
- Une proposition personnelle de famille d'accueil aux États-Unis n'est possible qu'après de certaines organisations locales et non dans les grosses organisations.
- Les élèves sont placés dans 95% des cas dans des régions rurales. Le placement dans des régions urbaines est rare.

Inscription

Début du processus et des démarches d'inscription auprès d'une organisation spécialisée dès novembre. Les dossiers d'inscription sont souvent volumineux (jusqu'à 30 pages) et contiennent plusieurs parties :

- formulaires d'inscription avec détails personnels de l'élève et ses coordonnées
- lettre de motivation que l'élève adresse à sa future famille d'accueil
- lettres de recommandation (1 à 3)
- bulletins scolaires avec traductions
- dossier médical avec carnet des vaccins signé par un médecin de famille ou un pédiatre
- copie d'un passeport valable
- résultat du test de langue

Délai d'inscription auprès d'une organisation entre décembre et février (selon l'organisation).

Confirmation du dossier d'inscription et émission du formulaire DS-2019 ou I-20

Recherche d'une famille d'accueil et d'une école par l'organisation spécialisée entre mars et juillet.

Le visa ne peut être demandé avant que la recherche pour une famille d'accueil et une école ait abouti.

Coûts

Les coûts pour un séjour d'une année aux États-Unis peuvent varier entre environ CHF 10000 et CHF 25'000 ou plus pour une école privée avec internat (comprenant accueil dans une famille et dans une école, voyage, séminaire, éventuellement assurance). Les coûts varient d'une organisation à l'autre.

Les coûts pour le séjour d'un semestre ne sont guère inférieurs au prix indiqué ci-dessus, du fait que le processus de recherche et de placement dans les familles d'accueil et les inscriptions dans les écoles sont identiques avec la mise en place du séjour pour un an.

Au CANADA

Plusieurs organisations dans la liste fournie organisent un séjour au Canada, certaines ayant plus d'expérience que d'autres.

Le coût d'un séjour au Canada est plus élevé qu'un séjour en Australie !